

Accueil, écoute et information
des familles.

Formation et entraide des proches
aidants.

Reconnue d'utilité publique depuis 1968, l'UNAFAM
concentre son action au profit des proches de personnes
vivant avec des troubles psychiques.

Dé-stigmatisation et
défense des intérêts
communs.

Recherche et innovation dans les
pratiques de soins et
accompagnement.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2018.

Evénement passé

Le repas convivial du 26 novembre a permis de se retrouver entre adhérents et de faire connaissance avec les nouveaux venus. En amuse-bouche, avant l'apéritif nous avons pu applaudir les acteurs de l'ALVE. Ils nous ont présenté des extraits de leur travail, juste ce qu'il faut, pour nous donner envie d'aller voir leur futur spectacle. Puis les mets concoctés par chacun ont régalié tout le monde.

Représentation

La Maison de l'Autonomie (MDA) mise en place en octobre 2016 par le Conseil départemental 28 regroupe sous une même entité les services dédiés aux personnes handicapées de la MDPH et du Conseil Départemental ainsi que les services pour les personnes âgées.

Les MDA implantées à Chartres, Dreux, Nogent-le-Rotrou et Châteaudun exercent des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'instruction des demandes, d'attribution d'aides et de droits, d'évaluation de perte d'autonomie.

La loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a reconnu les troubles psychiques dans sa définition du handicap et créé dans chaque département une Maison des Personnes Handicapées (MDPH). L'UNAFAM qui a contribué à ces avancées, a des représentants :

- à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives aux droits, aux prestations, aux demandes de compensation, sur la base de l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire,
- à la Commission Exécutive (COMEX) instance chargée d'administrer la MDA.

Evénements à venir

SISM

Nous préparons activement cet événement qui aura lieu du 12 au 25 mars 2018 sur Dreux et Chartres. Retenez bien ces dates ! Nous vous en dirons plus le moment venu.

Réunion annuelle : 1 février 2018 à 19 h

Au siège de l'UDAF, 6 rue Charles Coulomb à Chartres.